

15 juillet 2017:

La capitainerie informe que le chenal est à 0.50 m audessus du seuil. Donc, prendre une marge supplémentaire.

Le seuil est à 1.80m le chenal d'accès est donc à environ 2.30m En respectant bien les horaires, le balisage étant bien fait, l'accès se fait dans de bonnes conditions.

Bien entendu, n'hésitez pas à contacter la capitainerie pour toutes informations complémentaires.